

- Un joueur est censé avoir commis une « faute de temps », s'il exécute son coup en plus de 40 secondes.
- Au recording, tous les joueurs du groupe encourent une pénalité générale d'un coup sur le trou n°18 pour infraction à la règle 5.6 (retard déraisonnable) : pénalité générale si le temps a été dépassé de plus de 10 minutes.
Temps autorisé pour chercher une balle : 3 minutes

4-3 Code de comportement

En application de la règle 1.2 R&A

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

a) Négliger le parcours :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer (zone écologiques).
- Ne pas replacer systématiquement les divots.
- Ne pas ratisser systématiquement les traces de pas dans les bunkers.
- Ne pas relever les pitches.
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135m,...).
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans retenir sa chute.
- Abandonner des déchets ou des mégots de cigarettes.

b) Écart de langage

c) Écart de comportement

Pénalités applicables :
1^{re} infraction = avertissement
2^{ème} infraction : 1 coup de pénalité
3^{ème} infraction : Pénalité générale
4^{ème} infraction : disqualification

d) Code vestimentaire :

Il est attendu des joueuses et des joueurs, qu'ils respectent le code vestimentaire du club, et à défaut une tenue correcte est exigée.

4-3 Recording et enregistrement des scores :

Chaque compétiteur doit vérifier avec son marqueur les scores bruts inscrits sur chaque trou avant que les deux signatures ne soient apposées sur la carte ; celle-ci doit être rendue au comité aussitôt que possible après la fin du tour.

La carte sera considérée comme rendue lorsqu'elle aura été saisie au bureau de la Commission Sportive en présence des joueurs composant le groupe.

5- CLASSEMENT / RESULTATS :

La Commission Sportive définit le nombre de séries en fonction du nombre de participants : les séries comptant 6 participants ou moins seront regroupées avec la ou les séries voisines sous réserve qu'elles aient joué la même formule de jeu.

L'ensemble des résultats sera saisi sur le logiciel RMS de la FFG par les Responsables Compétitions désignés.

Les éventuelles contestations seront arbitrées par les mêmes Responsables.